



Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

33/34 | 2005

L'enseignement du français en Europe autour du XIX^e siècle. Histoire professionnelle et sociale

Les enseignants de français à Malte (XVIII^e – XIX^e siècles): profils, fonctions et compétences

Noël Caruana Dingli et University of Malta



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/dhfles/1759>

DOI : 10.4000/dhfles.1759

ISSN : 2221-4038

Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2005

ISSN : 0992-7654

Référence électronique

Noël Caruana Dingli et University of Malta, « Les enseignants de français à Malte (XVIII^e – XIX^e siècles): profils, fonctions et compétences », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 33/34 | 2005, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 27 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1759> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dhfles.1759>

Ce document a été généré automatiquement le 27 mai 2021.

© SIHFLES

Les enseignants de français à Malte (XVIII^e – XIX^e siècles): profils, fonctions et compétences

Noël Caruana Dingli et University of Malta

1. Le français à Malte au dix-huitième siècle

- ¹ Les îles maltaises sont un petit archipel (superficie totale : 316 km) au centre de la Méditerranée, quelque 80 km au sud de la Sicile). Au XVIII^e siècle, les Chevaliers de Saint-Jean, mieux connus comme les Chevaliers de Malte, régnaient toujours sur l'archipel, l'ayant reçu comme fief de Charles V en 1530. Frère Emmanuel de Rohan fut le seul Grand Maître français à régner sur Malte au XVIII^e siècle (1775-1797)¹. L'Ordre de Malte était un ordre international de chevalerie qui, à l'époque, comprenait des membres espagnols, portugais, italiens, allemands et français, ces derniers étant toujours les plus nombreux.
- ² L'influence française à Malte était également rehaussée par l'existence d'une communauté française. Cette communauté était surtout composée de marchands et commerçants dont certains s'étaient déjà établis dans les villes du pourtour du Grand Port dès la seconde moitié du XVI^e siècle. L'importance de cette présence française augmenta quand la France commença à dominer le commerce du Levant et Malte devint une escale fréquente sur l'itinéraire des bâtiments français en Méditerranée.
- ³ Sur le plan linguistique, selon des voyageurs qui visitèrent Malte à l'époque des Chevaliers, c'était l'italien qui était la langue dominante de la ville. L'italien avait été adopté comme langue véhiculaire par les Chevaliers, après avoir servi de langue de culture à Malte depuis le Haut Moyen Age. Certes, la connaissance du français et de l'occitan (les contacts maritimes franco-maltais se faisaient presque entièrement avec des bâtiments méridionaux) était très utile. Cependant, la connaissance de l'italien était, à bien des égards, suffisante dans la plupart des situations de communication.

- 4 Dans un tel contexte, l'enseignement du français ne pouvait être qu'un art ou un ornement utile. Quand on fait des recherches sur cette époque, on constate qu'il est encore trop tôt pour parler d'institutionnalisation, de professionnalisation ou de disciplinarisation de l'enseignement du français à Malte. Nous présenterons ici quelques indicateurs pertinents qui nous ont permis de tirer cette conclusion.
- 5 Dans les archives maltaises, il est possible de relever des noms français. A titre d'exemple, de 1668 à 1778, l'Evêque de Malte délivra une autorisation d'enseigner (des matières autres que le français : grammaire, arithmétique, lecture/écriture etc.) aux personnes suivantes : Don Honoré Gheimart, Joseph Ciarlet, le diacre Jean Belvere Busce, Ignace Cascin, Don Diego Busset, Don François Alpheran, Antoine Picau, Joseph Arnaud, Don Clément Belan et Don Ugonio Calavason². Il ne s'agissait donc pas, officiellement, de maîtres de français.
- 6 A l'époque des Chevaliers de Malte, quiconque désirait enseigner devait d'abord solliciter l'autorisation et faire une déclaration de catholicité à l'Evêché. Or, de toutes les autorisations conservées aux archives de l'Archevêché de Malte pour le XVIIIe siècle, deux seulement concernent des demandes d'enseigner le français. Elles remontent aux années 1701 et 1702. Ces pétitions furent présentées par le clerc Pierre du Rosel et Antoine Pelletier. L'autorisation de du Rosel fut accordée le 22 février 1701 et enregistrée le 4 mars dans le registre des pétitions. Du Rosel fit sa déclaration de catholicité à la même date³. Antoine Pelletier sollicita l'autorisation d'enseigner afin de maintenir sa famille. Cette autorisation fut accordée le 8 février 1702 et enregistrée 3 jours plus tard, date à laquelle le pétitionnaire fit sa profession de foi⁴. Les documents présentés par ces deux Français ne nous sont pas parvenus car ils leur furent probablement rendus par les autorités ecclésiastiques maltaises. Il est fait mention d'un « Antonio Pelletier » dans la correspondance de l'Inquisition de Malte en 1690⁵. Rien de plus n'a été découvert sur les activités professionnelles de ces enseignants qui étaient autorisés à donner des cours de français à Malte au début du XVIIIe siècle.
- 7 Pendant très longtemps, l'école la plus importante de Malte était sans doute le collège de Jésuites - le *Collegium Melitense* - qui avait été fondé à La Valette sous le règne du Grand Maître français Hugues de Verdale en 1592⁶. Selon certains historiens, les Chevaliers français de l'Ordre de Malte auraient financé une classe de français au sein de ce collège pendant la première moitié du XVIIe siècle (plus précisément, sous le Grand Maître français Jean-Paul Lascaris). Cependant, une recherche approfondie n'a révélé aucune trace de l'existence d'un tel enseignement. En l'absence de preuves, on se limitera à affirmer qu'au XVIIIe siècle, il y avait des élèves de français même après l'expulsion des Jésuites de Malte en 1768. Ainsi, comparaisant devant l'Inquisiteur le 2 août 1778 pour avoir lu un livre interdit et pour avoir tenu des propos scandaleux devant ses amis, le jeune Emmanuel Ricaud se présenta de la façon suivante : « Révérend Père, j'étudie la grammaire et la langue française »⁷.
- 8 Certains individus, qui n'appartenaient pas à l'illustre Compagnie de Jésus, étaient prêts à exercer n'importe quel métier afin de survivre. Nicolas Pinel, originaire de Paris et âgé de 34 ans appartient à cette classe d'aventuriers. Il arriva à Malte en 1705. Avant son séjour à Malte, il avait déjà gagné sa vie « pendant quatre mois environ en enseignant la langue française en Sicile ». A Malte, Pinel se trouva encore une fois dans le besoin et l'hypothèse selon laquelle il aurait repris son ancien métier est à la fois alléchante et plausible⁸.

- 9 L'enseignement du français à cette époque se faisait aussi hors des voies officielles de la bureaucratie. Quand on consulte les registres des pétitions conservés aux archives de l'Archevêché de Malte, on constate que la plupart de celles qui furent reçues par les autorités ecclésiastiques maltaises et qui concernent l'enseignement des langues sont (ou comprennent) des demandes pour enseigner le latin, c'est-à-dire une langue noble qui bénéficiait toujours d'une légitimité linguistique incontestée. Il est très significatif que, si les demandes pour l'enseignement du français brillent par leur absence quasi-totale dans les archives officielles, il en est de même pour l'italien (sauf quand une telle demande concerne aussi l'enseignement d'au moins une autre matière reconnue).
- 10 Beaucoup des personnes qui souhaitaient enseigner une langue vulgaire à Malte ne se donnaient pas toujours la peine d'aller à l'Evêché pour remplir les formalités bureaucratiques nécessaires (présenter une requête, faire une déclaration de catholicité etc.). D'autant plus qu'il s'agissait d'une activité qui concernait l'enseignement d'une compétence auxiliaire comme l'escrime, la danse, monter à cheval ou jouer d'un instrument de musique.⁹ Aucun doute qu'il y avait des maîtres qui enseignaient sans en avoir obtenu l'autorisation officielle¹⁰.
- 11 Comme nous l'avons déjà vu, Pierre du Rosel et Antoine Pelletier sollicitèrent l'autorisation d'enseigner non seulement le français mais aussi des matières reconnues comme le latin, la lecture/écriture et l'arithmétique. Leurs demandes isolées seraient donc à considérer comme une exception qui confirmerait la règle, une sorte de contre-exemple qui illustrerait la tendance établie.
- 12 En plus des Chevaliers qui appartenaient aux plus illustres familles européennes, il existait aussi une autre aristocratie, la noblesse maltaise. Des membres de la noblesse maltaise appréciaient la culture française et avaient des goûts francophiles. Dans ce milieu restreint et cultivé, le mode d'éducation privilégié était le préceptorat. Certaines familles nobles maltaises telles que les Dorell et les Fournier étaient d'origine française¹¹ mais elles n'étaient pas les seules à apprécier la culture française. Même des demoiselles appartenant à l'aristocratie maltaise pouvaient connaître le français. La fille du Comte Navarra était très estimée et appréciée pour son intelligence et son instruction :
- Monsieur le Comte Navarra (habitant à La Valette, devant l'Auberge de Provence) avait deux filles : Maria Teresa (âgée de 22 ans environ) et une autre âgée de 17 ans environ. Le Comte aimait beaucoup Maria Teresa qui était douée d'une grande intelligence et il veilla à son instruction. Elle savait déjà lire et écrire l'italien, l'espagnol, le latin et le français. Elle apprit la musique et elle jouait et chantait à merveille. Elle étudia un peu de philosophie et de belles-lettres et elle promettait beaucoup. En plus de la danse, elle s'adonnait tous les jours à la lecture de bons livres et, depuis quelque temps, elle désirait apprendre les mathématiques¹².
- 13 Nous ne savons pas par quel(s) moyen(s) Maria Teresa avait appris le français. Par contre, nous sommes mieux renseignés sur Fra Samuele Sarsano, son précepteur de mathématiques (car l'incident fit scandale à Malte), qui se rendait régulièrement à la résidence du Comte. Un jour, ce mathématicien italien et son élève maltaise s'enfuirent ensemble et quittèrent Malte sur un navire français après avoir dérobé presque toute l'argenterie de la famille¹³.

2. L'interlude napoléonien (1798-1800)

- 14 Après avoir pris Malte et expulsé les Chevaliers, le Général Napoléon Bonaparte mit au point des réformes importantes. En matière d'éducation, il décréta l'ouverture de 15 nouvelles écoles primaires. Dans ces nouveaux établissements, il fallait également enseigner aux élèves « à lire et à écrire en français ». Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, l'Université de Malte devait être remplacée par une Ecole Centrale¹⁴.
- 15 Cependant, du fait des circonstances, les autorités françaises durent renoncer à leurs projets éducatifs ambitieux. Quand les Maltais de la campagne se soulevèrent, les soldats français s'enfermèrent dans les villes et forteresses du pourtour du Grand Port et se préparèrent à soutenir un siège et un blocus qui devaient durer deux ans. On ne procéda donc pas au recrutement d'instituteurs. On abandonna même le projet d'ouverture d'une École Centrale car les locaux de l'Université et du collège de La Valette étaient particulièrement exposés aux bombardements. Les enseignants abandonnèrent leurs fonctions pour se réfugier à la campagne. Seul le Recteur y resta « pendant plus d'un an », après quoi tous les cours furent interrompus¹⁵.
- 16 Malgré ces circonstances qui empêchaient les projets scolaires napoléoniens de se réaliser, il est certain qu'on enseignait et qu'on apprenait le français pendant le Blocus de Malte. Certaines familles maltaises prévoyantes (ex. la famille francophile Bonavita) ne tardèrent pas à se rendre compte de l'importance de connaître la nouvelle langue dominante, surtout au cas où les Français resteraient maîtres des îles maltaises. Dans les villes assiégées par les rebelles maltais et leurs alliés anglais et napolitains, des soldats français furent engagés par des citoyens maltais en tant que maîtres de langues, profitant ainsi de la présence de milliers de francophones sur le sol maltais. De l'autre côté des remparts, à la campagne, là où il y avait des régiments britanniques, on assista au même phénomène mais en faveur de la diffusion pédagogique et naturelle de l'anglais¹⁶.

3. Le XIX^e siècle

- 17 En matière d'enseignement, une caractéristique qui remonte au XIX^e siècle mais qui se poursuit même pendant la première moitié du siècle suivant était le fait que des candidats à un poste de professeur proposaient souvent d'enseigner plusieurs autres langues en plus du français. Certains déclaraient qu'ils seraient prêts à accepter d'autres postes (ex. celui de secrétaire) à condition d'obtenir un emploi. Ce phénomène indique que, pendant très longtemps, on en était encore très loin de la professionnalisation de l'enseignement du français à Malte.
- 18 A la fin de l'époque victorienne, en 1901, un jeune Maltais de Tunisie, Alphonse Camilleri, adressa des pétitions aux autorités coloniales de Malte. Le 13 novembre 1901, ce jeune migrant envoya une lettre au Comte Strickland, Secrétaire Général du Gouverneur de Malte, apparemment sans beaucoup de succès car, le 26 novembre, il envoya une lettre de rappel au Gouverneur :
- Porto Farina le 13 Novembre 1901
Monsieur le Comte Strickland, Secrétaire Général du Gouverneur de Malte
Monsieur
Par cette humble lettre j'ai l'honneur de faire connaître à votre parfaite considération que j'ai écrit 2 lettres à Sa Considération distinguée le Gouverneur de

Malte lui priant de vouloir bien m'accorder un emploi de professeur, ou de secrétaire ou d'interprète ou de fonctionnaire quelconque à Malte (...)»¹⁷.

- 19 Au XIX^e siècle, les enseignants de français à Malte constituaient un groupe on ne plus hétérogène. Cette catégorie comprenait des réfugiés, des exilés de retour dans leur pays tels que la famille Doublet et M. A. Vassalli (des Français et des Francophiles qui durent quitter Malte de peur de représailles après l'expulsion des Français de Malte en 1800), des aventuriers et même quelques personnages douteux. Leurs activités et leur présence même sur le sol maltais étaient souvent assez éphémères. Dans bien des cas, pour ces individus qui offraient leurs services en tant que professeurs de langue, l'enseignement du français était un moyen comme un autre de gagner un peu d'argent.
- 20 Les petites annonces parues dans la presse locale sont un des moyens dont dispose le chercheur (dans le cas de Malte, pour les premières années du XIX^e siècle, c'est pratiquement le seul) pour tracer le portrait pédagogique de ces enseignants¹⁸. A cette époque, on en était encore très loin de la professionnalisation de la discipline. Ainsi, les auteurs de ces annonces n'hésitaient pas à offrir à enseigner non seulement des langues différentes mais on alla jusqu'à proposer d'enseigner aussi l'escrime, la danse, la couture ou la musique. Ce qui veut dire que l'enseignement du français était, à bien des égards, toujours considéré comme un art.
- 21 Ce manque de professionnalisation de la discipline est également très évident quand on considère l'engagement des professeurs. Le critère le plus important qui était retenu était la maîtrise qu'avait le candidat en question de la langue à enseigner. Dans une telle perspective, la lettre de candidature envoyée par un Russe, N. L. Borkowski-Dunin est assez révélatrice car le postulant passe complètement sous silence ses compétences pédagogiques. Celui-ci s'était déjà offert pour enseigner les mathématiques ainsi que le français et le russe mais sans avoir préalablement obtenu l'autorisation requise. Le 21 avril 1853, il s'empressa de se mettre en règle en envoyant une demande officielle au Secrétaire du Gouverneur de Malte. La pétition fut envoyée au Recteur de l'Université de Malte. Le candidat fut interrogé par le Professeur J. Wettinger, titulaire de la chaire de Mathématiques et de Physique à l'Université. En ce qui concerne ses compétences linguistiques, les autorités se contentèrent de noter (au dos de la pétition) que « he speaks the French language fluently ». L'autorisation d'enseigner fut accordée le 23 avril 1853, soit 2 jours après la rédaction de la pétition par l'intéressé¹⁹.
- 22 D'autres candidats pouvaient se vanter d'avoir un passé plus coloré. Des personnes de plusieurs nationalités – des Français mais aussi des Russes, des Italiens, des Anglais, des Arabes, des hommes et des femmes offrirent tous de donner des cours de français à Malte au XIX^e siècle. Un bon exemple d'un aventurier qui s'intéressa à l'enseignement dans les années 1820 et 1830 est Charles Vere, résident britannique à La Valette. Ce « personnage versatile et procédurier » ouvrit un grand magasin dans la capitale maltaise en 1824 mais il exerça aussi d'autres activités telles que la tenue des livres, la vente et la location immobilière, le prêt et la vente à crédit. Il est possible de suivre ses activités grâce aux nombreuses petites annonces qu'il fit publier dans les journaux maltais. Lorsqu'il ouvrit une école sans avoir obtenu l'autorisation requise (les autorités britanniques le considéraient comme « un individu extrêmement turbulent, effronté et présomptueux »), il fut arrêté et emprisonné. En 1826, de retour à Malte d'un voyage à Corfou, il fut de nouveau mis en prison (où il fit des dégâts considérables) pour dettes²⁰.
- 23 Le français ne figurait pas au programme de la première école tenue par Charles Vere au n° 141, Strada Forni (Rue des Fours), à La Valette. Par contre, l'enseignement de cette

langue est mentionné dans le *Journal Officiel de Malte* en 1830. A cette date, l'école de Vere se trouvait au n° 101, *Strada Reale* – la Rue Royale²¹. En 1832, l'école fut transférée au n° 5, *Strada Stretta*, (la Rue Étroite). Après 1834, on perd toutes les traces de Vere et de son établissement scolaire.

- 24 Les changements fréquents du programme, du nom de l'établissement (ex. Académie Anglaise d'Instruction, Ecole Anglaise, Académie Commerciale, Académie Commerciale de perfectionnement, Académie des Langues anglaise, italienne et française etc.) et du public de destination (cours du soir ; cours pour jeunes filles etc.) indiquent que Vere eut probablement du mal à attirer des élèves. Madame Vere était modeste. Elle importait aussi de Paris des vêtements et des accessoires de mode. En 1833, elle ouvrit une « école préparatoire pour jeunes filles »²². La langue française ne faisait pas partie du programme, probablement parce que le professeur de français engagé par son mari, un certain M. Antide Jaumé, venait d'ouvrir son propre établissement²³.
- 25 Il n'a pas été possible d'aller plus avant dans une étude (qui aurait traité de la formation, de l'origine sociale, des voyages en France etc.) sur les enseignants de français à Malte au XIX^e siècle. Les archives de l'Instruction Publique antérieures à 1920 ne nous sont pas parvenues. Les registres qui contiennent des pétitions adressées au Gouvernement colonial par des personnes qui désiraient enseigner le français à Malte ont été conservés à partir de 1847 mais la plupart des pétitionnaires sont très avarés de détails personnels. Ils se limitent le plus souvent à formuler leur demande en utilisant des formules générales sur leur « longue expérience dans l'enseignement » ou sur leur « bonne connaissance de la langue française ». Les documents (ex. attestations, certificats etc.) joints ne se trouvent pas dans les registres car ils étaient rendus aux candidats. Certains pétitionnaires n'envoyaient pas de pièces justificatives à l'avance mais ils s'engageaient à les présenter sur demande. Les candidats étaient interrogés par des examinateurs nommés par le Recteur de l'Université de Malte. Ceux-ci ne rédigeaient pas de rapport. Ils inscrivaient leur avis au dos de la pétition. Si ces évaluations sommaires ne nous permettent donc pas de pousser très loin notre analyse, cependant, elles nous permettent d'affirmer qu'à l'époque où le processus d'institutionnalisation de la formation des enseignants à Malte en était encore à ses débuts, le critère principal adopté semble avoir été la connaissance qu'avait le candidat de la(les) langue(s) qu'il se proposait d'enseigner. Le fait d'être français (ou d'origine française) ou d'avoir rédigé la pétition en français devait aussi, vraisemblablement, rendre plus facile l'obtention de la permission d'enseigner cette langue.
- 26 Nous nous sommes également informés sur la « carrière » pédagogique à Malte et même sur le passé d'un autre personnage grâce à la correspondance diplomatique franco-maltese. Si les événements politiques de la fin du XVIII^e siècle (la prise de Malte par Napoléon Bonaparte) avaient contribué à tenir le français à l'écart de l'enseignement public, paradoxalement, en revanche, les bouleversements et les migrations à la chute de l'Empire favorisèrent la diffusion de cette langue dans les écoles privées de Malte. Un cas intéressant est celui d'un certain Monsieur d'Aiguille. Ce voyageur français arriva à Malte en 1827 « par suite de circonstances dont les vicissitudes humaines offrent peu d'exemples » Royaliste, il avait suivi Louis XVIII à Gand. Vers 1819, il s'était installé en Russie où il avait travaillé dans la Chancellerie du Comte de Langeron et où « ayant satisfait (...) aux lois établies en Russie pour l'instruction publique, je m'associai au Directeur de l'une des premières maisons d'éducation de cette ville » En 1824, il était parti pour Paris où il espérait « entrer au

service du Roi attaché au Département des Affaires Etrangères. Il y était resté deux ans environ. Ce projet n'ayant pas abouti, il avait décidé de rentrer en Russie. Arrivé à Toulon, il avait manqué le bateau et il s'était résolu à s'établir à Malte avec sa femme. Celle-ci « était à la cour du dernier Prince régnant de Moldavie (et qui) a fait l'éducation des Princesses (...) possède l'instruction et les qualités morales qui sont la base indispensable d'une éducation solide autant que distinguée »²⁴.

- 27 A Malte, le Sieur d'Aiguille fut engagé comme Chancelier au Consulat de France et il décida aussi de « former une maison d'éducation pour les jeunes personnes ». Cependant, il ne resta pas longtemps à Malte car il se brouilla avec le Consul, Monsieur Miège, qu'il accusa de fraude²⁵.
- 28 Ce sont surtout les annonces parues dans le *Journal Officiel* de Malte et, à partir de 1839, dans les journaux locaux qui nous permettent de mieux cerner l'image de l'enseignement du français, surtout tel qu'il était dans le secteur privé. Autre signe révélateur, certains individus n'hésitaient pas à se s'attribuer le titre de « Professeur », sans évidemment demander l'autorisation de qui que ce soit. Ceci constitue un indicateur du manque de professionnalisation et d'institutionnalisation de l'enseignement du français dans le domaine scolaire.
- 29 Pourtant, à partir surtout du milieu du siècle, se fondèrent de nouveaux établissements éducatifs réputés dont certains existent encore aujourd'hui à Malte. D'autres écoles déjà fondées se consolidèrent à la même époque. Ainsi, à partir de 1880, furent inaugurés au Lycée de La Valette un *Cursus Classique* et un *Cursus Moderne*, les étudiants de ce dernier étant obligés d'étudier la langue française. Autre événement capital, les Jésuites furent de retour à Malte en 1845. Ils ouvrirent un pensionnat, le Collège Saint-Paul, à Mdina, l'ancienne capitale maltaise (cette école fut transférée à La Valette en 1852) et le Collège Saint-Ignace à Saint-Julian's en 1877.
- 30 Deux autres établissements de mérite étaient le *Convitto San Giuseppe* et le *Convitto Santa Caterina*, fondés respectivement en 1863 et 1864. Ce dernier établissement était placé sous le haut patronage de l'Evêque de Malte. Flores College, fondé en 1874 et dirigé par l'éducateur maltais Salvatore Flores, devint bientôt l'un des établissements les plus prestigieux de l'île. Aux XIX^e siècle, les congrégations enseignantes françaises étaient représentées à Malte par les Soeurs de Saint-Joseph de l'Apparition qui ouvrirent des écoles à Cospicua, Sliema et La Valette. Le français était inclus dans le programme scolaire de tous les établissements mentionnés ci-dessus mais il est évident que leurs dirigeants ne lui attribuaient pas toujours la même importance.
- 31 Ainsi se créèrent des circonstances favorables à l'existence de familles d'enseignants de français²⁶ comme les Martorello mais surtout la famille Tonna-Barthet. La famille Martorello était d'origine italienne. Par contre, la famille Barthet arriva à Malte de France avec l'Armée d'Egypte de Bonaparte en 1798. Elle était l'une des très rares familles françaises établies à Malte au XIX^e siècle. La famille Tonna-Barthet domina l'enseignement du français à Malte pendant de très longues années (jusqu'au milieu du XX^e siècle). De tels enseignants se firent une réputation et contribuèrent sans doute à la professionnalisation et à l'institutionnalisation du français à Malte.
- 32 Les meilleurs professeurs étaient les plus recherchés. Il n'est guère étonnant que leur activité professionnelle se caractérisât par la multipositionnalité. Ainsi, les services de professeurs titulaires comme Achille Segond et Valentin Tonna-Barthet qui enseignaient le français au Lycée étaient aussi recherchés par des écoles rivales. Valentin Tonna-Barthet, Officier de l'Instruction Publique, professeur de français au

Lycée de 1891 à 1931, enseignait aussi le français au Collège Flores à partir de 1894²⁷. De même, Achille SEGOND qui était professeur de français au Lycée de La Valette de 1850 à 1875, était aussi professeur de français au Collège Saint-Joseph (*Convitto San Giuseppe*) en 1868²⁸.

- 33 Un cas particulier, représentatif de la transition du XVIII^e siècle au XIX^e siècle, est celui de la famille Doublet. Pierre-Jean-Louis-Ovide Doublet, le premier membre de cette famille à s'installer à Malte en 1779 était originaire d'Orléans où il avait reçu une bonne éducation chez les Jésuites. Il paraît même qu'il se destinait à la prêtrise mais il épousa une belle Maltaise et s'engagea dans le nouveau régiment de gardes levé par le Grand Maître de Malte, le *Régiment de Malte* où il atteint le grade de premier sergent. Deux ans plus tard, il interrompit sa carrière militaire pour entrer au secrétariat français du Grand Maître. Pendant la période napoléonienne, il s'adapta aux nouvelles circonstances et réussit à se faire nommer Secrétaire de la Commission de Gouvernement laissée par Bonaparte pour le gouvernement de Malte. Par la suite, il devint même Commissaire français à Malte²⁹.
- 34 Son fils, Vincenzo Doublet fut l'un des jeunes hommes sélectionnés par les autorités françaises pour servir comme aspirants dans la marine française à l'époque napoléonienne. Après la capitulation de la garnison française en 1800, la famille Doublet dut quitter Malte de peur de représailles. Elle fut de retour quelques années plus tard quand la tempête s'était calmée et Vincenzo fut le premier professeur de français à être nommé au Lycée de Malte en 1838/1839. Son salaire fut fixé à £50 par an³⁰. Il occupa ce poste jusqu'en 1848. Vincenzo Doublet publia à Malte une édition revue et corrigée du manuel de lecture *Le Fruit des Enfants* destiné à l'enseignement primaire.
- 35 Pour ce qui est des connaissances et références théoriques qui servaient de sources à ces enseignants, il ne faut évidemment pas se laisser toujours impressionner par le contenu *vantard* de certaines petites annonces parues dans la presse maltaise. Beaucoup d'enseignants y déclaraient qu'ils étaient les meilleurs, les plus compétents, connaissant une méthode infallible pour l'enseignement/apprentissage des langues. Pourtant, il n'y a pas de doute qu'il y avait aussi à Malte, à l'époque victorienne, des professeurs de français réputés, reconnus et compétents. A titre d'exemple, on est frappé par un sérieux évident dans les rapports annuels des examinateurs de français au Collège Flores. Parmi ces derniers, on trouve même des Français comme Monsieur Victor Serre de Lus, diplômé de l'Académie de Grenoble et le Consul Général de France à Malte et sa femme³¹. La réputation et le haut niveau des enseignements de cet établissement devaient durer pendant le siècle suivant.
- 36 Les auteurs et manuels au programme à Malte nous renseignent aussi indirectement sur les préférences pédagogiques de l'époque et nous permettent de connaître les références dominantes des enseignants. A titre d'exemple, la méthode Ollendorff, basée sur la technique du questionnement³², remporta un grand succès à Malte pendant de longues années. Il en est de même pour les grammaires de Noël et Chapsal et Larive et Fleury. Ainsi, des manuels utilisés en France pour la scolarisation des petits Français en France étaient transposés pédagogiquement à Malte « du haut vers le bas » car ils y étaient utilisés pour l'enseignement du français *langue étrangère* dans des écoles *secondaires*.
- 37 Une théorie grammaticale qui était appliquée dans certaines écoles maltaises au XIX^e siècle à Malte était celle de la grammaire universelle. Dans une telle perspective, on

postulait qu'il existait une grammaire universelle et que les langues du monde ne seraient que des variantes ou des réalisations linguistiques différentes. Dans les établissements où cette théorie était appliquée, on enseignait aux élèves des principes de la grammaire générale. Les professeurs qui enseignaient des langues différentes étaient censés enseigner pendant leurs cours respectifs les variantes de détail propres à chaque langue. Cette idée méthodologique contribua à accentuer le caractère traditionnel prédominant de l'enseignement du français à Malte au XIX^e siècle et à favoriser la résistance extraordinaire de la méthodologie traditionnelle au sein du système scolaire maltais.

- 38 Plus précisément, selon cette conception de l'enseignement des langues telle qu'elle était appliquée à Malte, les élèves suivaient des cours de grammaire générale ou apprenaient à fond la grammaire d'une seule langue (normalement l'italien). En cours de français, d'anglais, de latin etc., on se donna pour objectif de leur enseigner les particularités propres à ces langues différentes. Des écoles où un tel système était adopté par les enseignants de langue étaient, par exemple, le *Collegio Santa Caterina* à La Valette et le *Ginnasio Carlo Luigi Borg* dans la ville de Cospicua :

L'enseignement étant gradué, ce qui est commun à toutes les langues n'est enseigné qu'en classe d'italien ; dans les autres classes on enseigne les principes propres à chaque langue.

Et ce que nous voulons surtout faire remarquer est la belle méthode qui permet de coordonner l'étude des langues latine, anglaise et française à celle de la langue italienne en enseignant uniquement la grammaire de celle-ci ; en ce qui concerne les autres langues, on n'enseigne que les règles qui sont propres à chaque langue. De cette façon, de jeunes élèves apprennent en même temps trois ou quatre langues et, en étudiant pour ainsi dire un seul texte de grammaire, ils arrivent à connaître la théorie et la pratique des autres langues³³.

- 39 En réalité, une telle conception de l'enseignement des langues remonte encore plus loin, car cette perspective était déjà connue à Malte au XVIII^e siècle grâce à l'ouvrage *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française* de Restaut (1730). Celui-ci, rappelons-le, distinguait « deux espèces de principes : Les uns sont généraux et communs à toutes les langues parce qu'ils sont pris dans la nature même des choses (...) Les autres principes sont ceux qui ne regardent que les mots ou la manière de s'exprimer, qui sont propres à chaque langue en particulier. » (éd. de 1763, *Préface*, p. i).

4. Conclusion

- 40 Quand on dresse le bilan de l'activité professionnelle des enseignants de français à Malte aux XVIII^e-XIX^e siècles, il apparaît assez clairement que ces deux siècles connurent des mutations profondes et se caractérisent par le changement. L'enseignement du français à Malte s'institutionnalisa à partir du XIX^e siècle : il était plus présent dans les programmes d'enseignement et il entra également dans l'enseignement public. De plus, à l'époque coloniale, on est frappé par le foisonnement d'enseignants de français, dont beaucoup n'étaient pas maltais. De même que les maîtres de langues du siècle précédent, les enseignants de français constituaient un groupe hétérogène. Cette caractéristique ne facilita pas la disciplinarisation de l'enseignement du français à Malte. L'enseignement du français langue étrangère y était encore loin d'être considéré comme une discipline à part entière. Pendant très longtemps, on continua, lors du recrutement de professeurs de français, à apprécier

surtout la connaissance qu’avaient les candidats de la langue à enseigner (c’est-à-dire le fait de parler et d’écrire le français couramment).

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

5.1 Sources primaires

Archives de l’Archevêché de Malte, *Suppliche* (1686-1800).

Archives de l’Inquisition de Malte, *Corrispondenza*, vols 15 et 17 ; *Processi*, 98B, 132A.

Archives Nationales (Malte), NAM 92/04, cartons 604 et 627; *Petitions Grenfell* ; *Pétitions Reid* (1853).

Archives Nationales (Paris), *Correspondance Consulaire te Commerciale – Malte*, tome 16.

Bibliothèque Nationale de Malte, ms ARCH 6523C ; ms LIBR II.

Correspondance de Napoléon 1^{er} publiée par ordre de l’Empereur Napoléon III, Paris, 1859.

Flores’s College, Valletta. Report Mid-Summer (années 1894-1896), Malte, Malta Printing Office.

Malta Blue Book, années 1838 et 1839.

Malta Government Gazette n° 882 (9 janvier 1829); n° 936 (21 janvier 1829); n° 1030 (3 nov. 1830); n° 1103 (21 mars 1832); n° 1158 (10 avril 1833); n° 1165 (29 mai 1833); n° 1210 (26 mars 1834).

RESTAUT, Pierre (1763), *Principes généraux et Raisonnés de la Grammaire Française*, Paris, J. Desaint, C. Saillant.

Statuto del Collegio Santa Caterina...., Malte, Stamperia Anglo-Maltese, 1864.

Statuto Organico del Convitto San Giuseppe, Malte, Stamperia Anglo-Maltese, 1868.

5.2 Sources secondaires

BORG, V. (Mgr), (1974), « Developments in education outside the Jesuit *Collegium Melitense* », *Melita Historica*, vol. VI, n° 3, 215-254.

CARUANA DINGLI, Noël (2002), *The French Language in Malta and the Napoleonic Period*, Malte, Progress Press.

CLAVERES, Marie-Hélène (sans date), « Naître ou devenir. A propos de la formation des enseignants au dix-neuvième siècle », *Cahiers de l’Asdifle*, n° 1, Actes des 2^{èmes} rencontres des 1 et 2 septembre 1988, *Formation en Didactique des langues étrangères*, 21-37.

DEBONO, Joseph (1983), « Charles Vere and his Controversial Attempts to Open A School in Malta », *Education*, vol. 1, n° 3, 7-11.

GALEA, Michael (1996), *Grand Master Emmanuel de Rohan 1775-1797*, Malte, Żebbuġ Local Council.

HOWATT, A.P.R. (1984), *A History of English Language Teaching*, Oxford, Oxford University Press,.

LONDEI, Danielle (1991), « Offresi/Cercasi professore di francese : les petites annonces à Bologne au XIX^e siècle », in Mandich Anna Maria et Pellandra, Carla (dir.), *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 8, 211-220.

MONTALTO, John (1979), *The Nobles of Malta 1530-1798*, Malte, Midsea Books,

PECCHIAI, Pio (1938), « Il collegio dei gesuiti in Malta », *Archivio Storico di Malta, nuova serie*, vol. 9, n° 2, 129-202 ; n° 3, 1938, 273-325.

PELLANDRA, Carla (1988), « Enseigner le français en Italie aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Le français dans le monde*, 218, 58-62.

TESTA, Carmel (1989), *The Life and Times of Grand Master Pinto 1741-1773*, Malte, Midsea Books.

NOTES

1. Sur le règne de ce Grand Maître français, voir, par exemple, M. Galea, *Grand Master Emmanuel de Rohan 1775-1797*, Malte, Żebbuġ Local Council, 1996.

2. Données relevées dans les registres des pétitions des archives de l'Archevêché de Malte par Mgr V. Borg et présentées dans son article « Developments in education outside the Jesuit Collegium Melitense », *Melita Historica*, vol. VI, n° 3, 1974, pp. 215-254. Le dépouillement intégral des registres des pétitions pour les années 1769-1800 n'a pas fourni d'autres noms « français ».

3. Archives de l'Archevêché de Malte, *Suppliche* (1686-1706), f. 299v.

4. *Ibid.*, f. 328v.

5. Archives de l'Inquisition de Malte, *Corrispondenza*, vol. 15, p. 92, lettre en date du 9 décembre 1690 adressée à l'Inquisiteur de Malte.

6. P. Pecchiai, « Il collegio dei gesuiti in Malta », *Archivio Storico di Malta, nuova serie*, vol. 9, n° 2, 1938, 129-202 ; n° 3, 1938, 273-325.

7. Archives de l'Inquisition, *Processi*, 132A, doc. 73, f. 313r.

8. *Ibid.*, *Processi* 98B, doc. 263, f. 806 (déclaration de N. Pinel datée du 24 mars 1705) ; *ibid.*, *Corrispondenza* 17, p. 276.

9. Carla Pellandra, « Enseigner le français en Italie aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Le français dans le monde* n° 218, juillet 1988, 58-62.

10. Borg, *op.cit.*

11. J. Montalto, *The Nobles of Malta 1530-1798*, Malte : Midsea Books, 197, p. 344.

12. Bibliothèque Nationale de Malte, ms LIBR II, entrée du 24 octobre 1754, pp. 414-415 (notre traduction de l'italien).

13. C. Testa, *The Life and Times of Grand Master Pinto 1741-1773*, Malte : Midsea Books, 1989, 154-160.

14. *Correspondance de Napoléon 1er publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III*, Paris, 1859, documents 2695 et 2696 (décrets du 30 prairial An VI/18 juin 1798).

15. Bibliothèque Nationale de Malte, ms ARCH 6523C, p. 78.

16. Archives Nationales (Malte), NAM 92/04, cartons 604 et 627.

17. Archives Nationales (Malte), *Petitions Grenfell*, pétition n° 4846/C.

18. Voir, dans une telle perspective, D. Londei, « Offresi/Cercasi professore di francese : les petites annonces à Bologne au XIX^e siècle », in A. M. Mandich, C. Pellandra (réd.), *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* n° 8, septembre 1991, 211-220.

19. Archives Nationales de Malte, *Pétitions Reid* (1853), document n° 1836v.

20. J. Debono, « Charles Vere and his Controversial Attempts to Open A School in Malta », *Education*, vol. 1, n° 3, 1983, pp. 7-11.

21. *Malta Government Gazette (Journal Officiel de Malte)*, n° 1030 (3 nov. 1830), p. 364.
 22. *Ibid.*, n° 882 (9 janvier 1829), p. 12; n° 936 (21 janvier 1829), p. 20; n° 1103 (21 mars 1832), p. 88; n° 1158 (10 avril 1833), p. 24; n° 1210 (26 mars 1834), p. 106.
 23. *Ibid.*, n° 1165 (29 mai 1833), p. 179.
 24. Archives Nationales de Paris, *Correspondance Consulaire et Commerciale – Malte*, tome 16, ff. 166-167. Lettre de M. d'Aiguille au Consul de France à Malte (15 février 1827).
 25. *Ibid.*, dépêches du Consul de France à Malte (4 et 26 mars 1827 et 17 avril 1828).
 26. Sur ce phénomène, voir M.-H. Clavères, «Naître ou devenir. A propos de la formation des enseignants au dix-neuvième siècle », *Cahiers de l'Asdifle*, n° 1, Actes des 2ème rencontres des 1 et 2 septembre 1988, *Formation en Didactique des langues étrangères*, 21-37.
 27. *Flores's College, Valletta. Report Mid-Summer (années 1894 et 1895)*, Malte, Malta Printing Office, p. 25, 19.
 28. *Statuto Organico del Convitto San Giuseppe*, Malte, Stamperia Anglo-Maltese, 1868, p. 12.
 29. N. Caruana Dingli, *The French Language in Malta and the Napoleonic Period*, Malte, Progress Press, 2002, pp. 174, 204-205.
 30. *Malta Blue Book*, années 1838 et 1839.
 31. *Flores's College, Valletta. Report Mid-Summer 1896*, Malte, Malta Printing Office, pp. 22-23.
 32. A.P.R. Howatt, *A History of English Language Teaching*, Oxford, Oxford University Press, 1984, p. 141-145.
 33. *Statuto Collegio Santa Caterina...*, article XXI, p. 10 (notre traduction de l'italien).
-

RÉSUMÉS

Au XVIII^e siècle, certains maîtres qui enseignaient les langues vulgaires ne se donnaient probablement pas la peine d'obtenir les autorisations requises. Pour des Français échoués à Malte, l'enseignement était un moyen comme un autre de gagner de quoi (sur)vivre. Au XIX^e siècle, les enseignants de français à Malte constituaient toujours un groupe hétérogène. Vers le milieu du siècle, on commença à enseigner le français dans des établissements de qualité. Des « familles de professeurs » se constituèrent. On connaît leurs compétences grâce aux petites annonces parues dans la presse, les prospectus, les programmes et les manuels en vigueur. Au XIX^e siècle, il existait toujours une certaine continuité par rapport au siècle précédent. Cependant, on assiste à l'institutionnalisation de l'enseignement du français, même si on est encore très loin de la professionnalisation et de la disciplinarisation du Français Langue Etrangère.

In the 18th century, some language masters in Malta probably did not bother to obtain the necessary permission in order to teach modern languages. For French adventurers arriving in Malta, teaching was simply a means of earning a living. In the 19th century, French teachers in Malta were a heterogeneous group. Towards the middle of the century, reputable schools were set up and « families of teachers » came into existence. Advertisements in the press, syllabi and textbooks provide the researcher with information about teachers' skills. The best teachers taught in more than one school. There is a certain continuity between the two centuries. The teaching of French became institutionalised during the 19th century but the French as a Foreign Language still did not exist as a profession and as a recognised academic discipline.

INDEX

Mots-clés : compétences, institutionnalisation, Maître de langues, Malte, professeur, XVIIIe-
XIXe siècles

Keywords : institutionalization, Language schoolmaster, Malta, teacher's skills, XVIIIth-XIXth
centuries